

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Le salaire minimum

Nous voterons le 15 mai sur l'initiative cantonale pour un salaire minimum. Ses auteurs proposent d'ajouter un troisième alinéa à l'article 58 de la Constitution vaudoise:

«Il (l'Etat, réd.) institue un salaire minimum cantonal, dans tous les domaines d'activité économique, en tenant compte des différences régionales, des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives, afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes.»

Parallèlement, un comité issu des syndicats récolte des signatures pour imposer le principe et les modalités chiffrées d'un salaire minimum sur le plan fédéral.

L'existence d'un salaire minimum n'est pas forcément favorable aux employés. Elle peut notamment restreindre l'embauche en ce qui concerne toutes sortes de petits emplois d'une certaine utilité mais peu rentables, qu'un employeur n'a d'intérêt à offrir que s'il peut les rémunérer en proportion de leur rentabilité. Le salaire minimum donne aussi à l'employeur une sorte de droit à ne pas aller plus loin: «Je respecte le minimum, je suis en règle, pourquoi irais-je au-delà?» On court donc le risque que certaines entreprises nivellent par le bas les salaires inférieurs.

Que les partis et mouvements d'extrême-gauche, que les communistes du POP et de *Solidarités* considèrent les conventions collectives comme un piège tendu par les patrons, et le trans-

fert de la gestion des salaires à l'Etat comme un progrès en soi, rien que de très normal. A leurs yeux, la paix du travail est un attrape-nigaud et les syndicalistes traditionnels sont des «collabos». Leur slogan préféré est: «Pas de guerre entre les peuples, pas de paix entre les classes.»

En revanche, nous nous étonnerons toujours de voir des syndicats aller dans le même sens et se dessaisir volontairement, au profit de l'Etat, des compétences qui, au fond, justifient leur existence. Si le débat sur les salaires entre partenaires sociaux se voit progressivement transféré à l'administration, les conventions collectives perdent une bonne partie de leur raison d'être... et les syndicats aussi.

Privés de leurs compétences propres, les syndicats changent de nature. De partenaires économiques et sociaux, ils se transforment en groupes de pression idéologiques et remplacent les discussions loyales entre représentants patrons et ouvriers par des manifestations publiques, du *lobbying* aux Chambres fédérales et le lancement récurrent d'initiatives démagogiques.

La Suisse a développé un système original de relations économiques, reposant sur la concertation entre les partenaires sociaux et privilégiant les relations humaines plutôt que les affrontements de rue et la contrainte législative. Dans cette perspective, le rôle de l'Etat est second. Il lui revient de faire respecter les accords existants, cas échéant d'étendre à toute une branche d'activité la validité des

conventions qui se révèlent durablement bénéfiques pour la communauté. Il lui revient aussi, parfois, d'empêcher que les accords sociaux ne soient si généralisés qu'ils représentent un *boycott* de fait à l'égard des *outsiders* et un oreiller de paresse pour les syndicalistes ouvriers et patronaux. C'est donc parfois aussi le rôle de l'Etat que de desserrer l'étau corporatif en ouvrant une place aux nouveaux acteurs économiques, voire en suscitant leur apparition.

Un tel système repose sur une certaine confiance et un certain respect entre les forces sociales. Les patrons admettent que les employés sont plus que des forces de travail qui visent à travailler le moins possible, et les employés admettent que les patrons n'ont pas pour unique souci de les exploiter et de gagner le plus d'argent possible sur leur dos. Les uns et les autres croient dans les vertus de la négociation sur pied d'égalité pour régler les diverses questions sociales et orienter tant les employés que les patrons en direction de l'intérêt général.

Introduire un salaire minimum par le biais de la législation, c'est contester le principe même de cette confiance dans les personnes et le dialogue social. C'est croire en la machine administrative plus que dans les personnes. C'est remplacer les relations humaines vivantes par une morne application des règles, et bloquer toute évolution autre qu'un accroissement du pouvoir administratif. C'est encore refuser d'examiner les inconvénients

du système dans les pays où il se pratique concrètement.

Le système suisse a porté des fruits dont tout le monde profite. Mais on ne peut jouer sur les deux tableaux. Il faut choisir: soit la planification administrative mécanique, soit un partenariat social inventif. Les auteurs de l'initiative pensent ou font semblant de penser qu'on peut additionner les avantages de ces deux approches fondamentalement opposées.

Pour ce qui est de l'initiative vaudoise, elle n'aurait pratiquement aucune portée. La question des salaires relève en effet du droit du travail qui est fédéral. C'est un fait qui s'impose, quoi qu'on puisse en penser sur le fond. Le Tribunal fédéral a certes validé une initiative identique lancée à Genève. Mais il ne l'a fait que dans l'étroite mesure où il s'agirait d'une mesure sociale empêchant l'employé de mourir de faim. Un tel salaire minimum serait dès lors plus près des montants de l'assistance publique que des plus bas salaires pratiqués aujourd'hui.

Accepter l'initiative vaudoise n'aurait guère que deux effets. Le premier serait la mise sur pied d'un énorme appareil administratif chargé d'appliquer la loi avec toutes les variables régionales, sectorielles et conventionnelles évoquées dans le texte. Le second serait d'accoutumer l'électeur à l'idée d'un salaire minimum, dans la perspective du vote sur l'initiative fédérale. C'est donc aussi à titre préventif qu'il faudra voter NON.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Qui a écrit cela?

La présence du crucifix dans les lieux institutionnels tels que les classes d'école ou les tribunaux est un thème de débat récurrent qui réapparaît chaque fois que l'actualité manque de tremblements de terre ou de soulèvements populaires pour remplir les pages des journaux romands. Le ton est le plus souvent antireligieux, les chroniqueurs ou ceux dont ils rapportent les propos ayant le prétentieux frisson de contribuer à briser le tabou religieux, obscurantisme jugé indigne de leurs concitoyens éclairés du XXI^e siècle.

Des prises de position plus originales et pragmatiques existent, comme le prouvent les deux exemples qui suivent. Dans le premier, l'auteur s'attaque aux jeunes socialistes entrés en «guerre contre la religion» lors de la votation sur les minarets:

[...] au fond, ces jeunes gens sont bien en phase avec la Nouvelle Europe dont le bricolage qui lui tient lieu de Constitution a réussi le tour de force de ne pas désigner nommément les sources spirituelles de sa propre civilisation. Ecouter une Passion de Jean-Sébastien

Bach et se retrouver secoué jusqu'au fond de l'âme par la ferveur qui en émane n'implique pas qu'on soit chrétien. Que cette écoute me soit permise devant un crucifix ne blesse en rien ma liberté de non-croyante. Pas plus, soit dit en passant, que les chants de Noël dans les garderies d'ici. [...]

Il faut saluer l'honnêteté de Mme Myriam Meuwly («Rasez les croix qu'on voie le Vide», *Le Matin* du 21 novembre 2009) qui rend au Christianisme ce que l'Europe lui doit. Sa position reste tout de même paradoxale: comment peut-on parler du Christianisme comme «sources spirituelles» de la civilisation européenne, comment peut-on se sentir secoué «jusqu'au fond de l'âme» par la ferveur qui animait Bach et camper sur des positions de non-croyante?

Le second auteur que nous désirons citer répond à un journaliste mentionnant la polémique déclenchée par un enseignant valaisan qui avait tenté de dépendre le crucifix ornant sa classe:

[...] C'est là que l'on voit que la religion n'est pas qu'une affaire privée. Je trouve intelligent ce qu'on a fait sur

le plan suisse. Soit de laisser aux cantons le rôle de régler ces questions. Faire un drame du fait que dans le Haut-Valais, canton très marqué par le catholicisme, les crucifix soient encore présents, c'est inutile. Dans les cantons-villes, dans le canton de Vaud, ce serait impensable. Mais pourquoi faudrait-il uniformiser? Si on mettait quelqu'un en prison parce qu'il a décroché un crucifix, il faudrait alors intervenir car les droits humains seraient violés. C'est une affaire d'appréciation. Il en va de même pour le voile.

Cet extrait d'un entretien avec Roland Campiche (*Migros Magazine* du 22 novembre 2010) pose la question en termes fédéralistes, ce qui n'est pas pour nous déranger: la Confédération regroupe des Etats cantonaux catholiques et réformés: n'en déplaise à l'UDC, vouloir réglementer l'usage des symboles religieux de manière centralisée n'est donc pas adéquat.

Ces deux textes nous ont été fournis par MM. Alexandre Bonnard de Morges et Antoine Rochat de Lausanne, qui, tous deux abonnés de longue date, pourront offrir à un proche un

abonnement gratuit à *La Nation*. Si, comme eux, vous désirez concourir pour gagner un tel abonnement, envoyez vos citations dûment référencées, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch ou sous pli à *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Coquille révélatrice

Dans *Le Temps* du 17 mars, M. Pierre Veya conclut ainsi son éditorial sur la catastrophe nucléaire japonaise: *Nous nous réveillons ce matin dans un monde différent et prions avec l'empereur Akihito pour un abandon ordonné mais résolu des énergies fossiles. Le XXI^e siècle peut enfin commencer.*

Fossiles ou fissiles? La faute d'impression n'est pas une coquille vide, mais l'expression involontaire d'une dure réalité: il faut choisir entre deux risques.

On fera mieux la pesée quand la première émotion sera retombée et un bilan tiré.

J.-F. C.

Lavaux, le patrimoine et la vie

Regrettera-t-on un jour que Lavaux ait été classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO? Les promoteurs de cette opération de grand style, ayant examiné de près quelles contraintes pourraient en résulter, ont été formels à l'époque: la distinction internationale n'entraîne pas de resserrement des normes déjà admises; un plan de gestion doit permettre de s'y conformer sans qu'interviennent de nouvelles interdictions. Mais voici que des voix s'élèvent, faisant planer le doute: une attitude trop permissive des autorités, même conforme au droit en vigueur, pourrait conduire l'UNESCO à reconsidérer sa position, voire à retirer le label. Après la notoriété acquise aux yeux du monde, on mesure l'ampleur de la catastrophe que cela représenterait pour un site perçu désormais comme dégradé, aux deux sens du terme...

Qu'on se rassure toutefois: d'un tel risque, on ne discerne apparemment pas le moindre signe objectif; il est évoqué par certains pour faire pression; le chantage commence et n'est bien entendu pas sans rapport avec l'échauffement du débat politique et judiciaire sur la validité de l'initiative populaire «Sauvez Lavaux III». On a l'habitude des imprécations de M. Franz Weber. Mais voici que de beaux esprits le rejoignent: M. Pierre Frey, professeur à la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit de l'EPFL, et M. Bertil Galland, toujours attentif aux affaires vaudoises depuis son repaire bourguignon. A leurs yeux, en résumé, le site reste aussi menacé que jamais et de nouvelles mesures s'imposent.

Le «rapport» de M. Frey

Ce texte, qui déplore l'enlaidissement sournois du vignoble, a été adressé tout d'abord à un homologue italien du professeur lausannois, un M. Laureano que la presse présente comme expert à l'UNESCO; et l'on voit déjà la menace planer, d'autant plus que M. Laureano laisse entendre que «si les constructions continuent de miner le vignoble en terrasse, [...] il pourrait être classé sur la liste des sites en danger». Or, selon nos informations, M. Laureano n'est en rien chargé par l'UNESCO du dossier de Lavaux; et les experts réellement commis par l'organisation internationale à suivre le cas de notre vignoble jugent la situation exemplaire. Voyons néanmoins les reproches formulés par M. Frey dans son «rapport» qui est en réalité un document personnel que nulle institution n'a commandé.

Les améliorations foncières conduiraient à la réalisation d'infrastructures disproportionnées gâtant le paysage. Il cite le nouveau chemin en contrebas de Plan-Perey entre Riex et Epesses; j'ai- mais beaucoup, il est vrai, l'étroit sentier dallé d'autrefois; mais ce n'est pas moi qui portais les cacolets chargés de caisses de raisin... Le chemin, invisible

du lac, est bordé d'un beau mur de pierre; et l'on n'a pas connaissance de nouveaux projets de ce genre, celui-ci ayant d'ailleurs été mentionné dans le dossier soumis à l'UNESCO.

L'exploitation du label donnerait lieu à des initiatives regrettables, notamment le petit train des vignes, jugé bruyant et polluant. Quelle sévère condamnation pour ce sympathique et inoffensif tortillard! L'abandon de la culture en «gobelets» pourrait déstabiliser les sols; les vigneron, dont certains pratiquent la mi-haute depuis un quart de siècle, sont ébahis par les soucis du professeur. Une façade aurait été repeinte dans un rouge framboise trop voyant. On se permettrait d'avoir des fenêtres en PVC. Tel muret de pierre serait remplacés par du béton (mais c'est dans un repli du terrain). Un conteneur métallique proche du cimetière d'Epesses constituerait une «atteinte à la paix des morts».

En somme, l'importance minuscule des critiques de M. Frey tendraient à montrer que le site est fort bien préservé.

M. Galland et l'histoire de la protection de Lavaux

M. Bertil Galland, de son côté, nous livre un opuscule de sa meilleure plume, sous le titre *Une heure en Lavaux sur les pas de Franz Weber*, pour faire allégeance envers lui (ce qui fait un peu chagrin, vu la différence de stature). Car M. Galland a commencé par s'opposer à lui, dans l'affaire du plan d'Aran qui, grâce à la péréquation réelle, rendait inconstructible 93% du vignoble de Villette tout en autorisant l'agrandissement du hameau, en ordre serré le long de la route; le syndic d'alors, M. Edmond Chollet, artisan de cette solution originale et efficace, bénéficia à l'époque de l'appui de M. Galland, qui rend encore hommage aujourd'hui à l'homme et au magistrat, mais condamne le plan: Franz Weber, dont ce fut la première campagne à Lavaux, avait raison de refuser toute construction.

M. Galland raconte l'histoire de manière assez sélective. Il magnifie l'œuvre d'aménagiste de Jean-Pierre Vouga, présenté comme le pionnier; mais il tait le classement du Dézaley, bien antérieur. Il décrit complaisamment «le mille-feuille de la gouvernance», avec les innombrables autorités et commissions agissant dans tous les coins et à tous les étages dans un mélémélo considéré comme néfaste; mais rien sur les règlements communaux extrêmement restrictifs des villages du cœur de Lavaux qui, dans les années soixante et septante déjà, allaient jusqu'à empêcher l'invisible aménagement d'une capite. M. Wasserfallen, dans un article paru naguère dans *24 heures*, a présenté les faits de manière plus complète et équilibrée. Il en ressort que l'essentiel du travail de protection – sauf aux extrémités du district, Lutry et Corseaux – était accompli avant la première initiative de M. Franz Weber. M. Galland, lui, préfère caricaturer le labeur peu voyant des gens en place pour mieux saluer l'arrivée de l'homme providentiel.

L'absolu

La thèse centrale de M. Galland, c'est que l'enjeu est trop important pour qu'on puisse courir le moindre risque d'enlaidissement du site, et la pression immobilière trop forte pour que les institutions ordinaires sachent y résister. Il faut donc opter pour la pro-

tection absolue, dont l'initiative populaire «Sauvez Lavaux III» serait la garante.

Laissons aux théologiens et aux philosophes le soin de dire si l'absolu a sa place ici-bas, même pour de belles et fortes causes. Et écoutons les vigneron de Lavaux. Ils sont les premiers convaincus de la nécessité de sauvegarder le site, qui est aussi leur instrument de travail et dont la notoriété étendue loin à la ronde ne peut que renforcer l'attrait des bouteilles du crû. Mais ils mettent aussi en garde contre la tentation d'en faire un Ballenberg viticole – ou un Ballental, pour mieux coller à l'étymologie – où la conservation intégrale et intégriste des lieux scléroserait les modes de production, nuirait progressivement à l'économie de la vigne et du vin et, à terme, pourrait condamner le maintien de l'aire viticole et la splendeur du paysage plus sûrement que quelques adaptations des installations et des infrastructures; les gens de l'endroit disent encore que maintenir une vraie vie à Lavaux, c'est aussi pouvoir agrandir une école, aménager un EMS, voire loger une famille. Ils font ainsi écho à la consigne de l'UNESCO qu'il faut lire dans son entier: «protéger et transmettre». On ne transmet pas aux générations futures une contrée figée dans une intangible apparence.

«Le Lavaux qu'on vous cache»

Pour illustrer la menace, l'opuscule de M. Galland présente sous ce titre une série de réalisations ou de projets censés pendables, les photos et infographies étant dues à M. Philippe Huguenin. On y trouve quatre cartes montrant la progression de la construction depuis 1977 au-dessus de Lutry, de Grandvaux et de Villette au nord de la ligne CFF de Berne (on ne peut pas dire qu'«on nous le cache», ce n'est pas nouveau... et c'est hors vignoble), ainsi que l'état des permis de construire entre Chexbres et Lutry en février 2010 (trente-cinq dossiers, mais cela n'a aucune signification puisqu'on doit quérir un permis même pour de modestes aménagements). Restent sept cas qui devraient démontrer la nécessité d'une intervention draconienne; les voici énumérés avec un bref commentaire, renseignements pris auprès de l'organisme en charge du dossier de l'UNESCO:

- zone constructible en bordure immédiate du village de Rivaz: cette petite extension du périmètre prend place au début de la légère

dépression située au nord-est du village, invisible du lac; assurément un des meilleurs endroits de tout Lavaux pour y bâtir quelques maisons;

- Crêt-Châtelet au cœur du hameau d'Aran: deux parcelles invisibles du lac, en plein périmètre déjà bâti; l'autre meilleur endroit pour construire quelque chose;
- une maison sous la tour Bertholod à Lutry: très en contrebas de la tour, en bordure de la route montante et à côté d'une construction existant de longue date;
- un immeuble dans les vignes à l'entrée ouest du village de Chardonne: probablement très discutable... si bien que le projet a été refusé!
- un gros immeuble construit sous la voie de chemin de fer à l'est de Lutry: réalisation blâmable certes, mais dans une zone marginale;
- une villa moderne les pieds dans l'eau sous Grandvaux: il est admis depuis longtemps que les parcelles sises entre la route de Vevey et le lac sont constructibles;
- un verger sous le village de Chardonne, constructible selon l'opuscule de M. Galland, inconstructible selon un municipal de la commune en cause.

Au secours de la victoire

Les censeurs, on le voit, sont bien en peine d'illustrer la menace de façon plausible. On ne s'en étonne pas. Ceux qui vivent à Lavaux ou l'observent sans vouloir s'y profiler eux-mêmes savent bien que les règles sont strictes et les autorités fermes, même si quelques erreurs leur échappent; et que, pour l'essentiel, rien d'important n'a changé depuis vingt ans, ni dans les vignes (mieux présentées qu'auparavant), ni dans les villages (où les maisons ont été généralement restaurées avec goût). Rien n'a changé? Si, une chose, et de taille: la minoterie de Rivaz, la grande blessure dans ce paysage aimé, a été démolie grâce à l'action de personnalités du lieu, à la complaisance de Coop et à la générosité de discrets mécènes; de cette étape majeure, M. Galland ne dit rien, et juste une phrase sibylline sur le Vinorama, réussite architecturale et décorative parfaitement intégrée au site. On ne peut tout de même pas reconnaître la beauté d'une construction nouvelle en ces lieux sacrés: cela contredirait la quête de l'absolu...

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Trèfle atout

Aujourd'hui en Suisse, chacun mange ou peut manger à sa faim. On craint le manque de pétrole ou d'électricité, le CO₂ et les réacteurs nucléaires; mais pas la famine.

Nos paysans fournissent bon an mal an environ 60% des calories que nous consommons; le reste est importé. Certains offices fédéraux, d'ailleurs soutenus par de brillants économistes, estiment qu'il faut réduire ce qu'ils nomment la surexploitation du sol. Il s'agit donc d'inciter les paysans à diminuer la production de viande et de lait. A cet effet, la future politique agricole actuellement en consultation (PA 2014-2017) propose de supprimer tous les paiements directs en faveur du bétail. Il y aura bien sûr des aides pour faciliter la transition; mais le principe est posé.

La libéralisation du marché du lait a créé de nouvelles montagnes de beurre

qui permettraient de couvrir nos tartines durant les trois prochaines décennies. Mais faut-il pour autant renoncer à produire du lait? Lorsque l'Etat relâche son étreinte et ses contraintes, les acteurs du marché, peu habitués à cette liberté retrouvée, se mettent à courir dans tous les sens comme les vaches qui retrouvent le pâturage après un hiver à l'étable. Il faut leur laisser le temps de s'habituer.

Si le projet fédéral passe, on pourra encore mieux appliquer le principe du Cassis-de-Dijon et il n'y aura plus d'obstacle à la signature d'un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne (ALEA). Le bœuf viendra d'Argentine, le lait de Normandie et le lard du Danemark.

Mais qui mangera le trèfle?

J.-M. HENNY

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

La mobilité: paralysie et goût de bouchon

Tandis que les investissements pour le trafic de transit nord-sud (NLFA) se comptent en milliards, qu'en est-il de la mobilité est-ouest? La question n'est pas innocente, puisque le risque principal couru par des investissements fédéraux trop limités est que la région de La Côte ainsi que le canton de Genève se tournent davantage vers la France.

Les problèmes autoroutiers sont au cœur d'une réflexion que M. Patrick Eperon nourrit depuis plusieurs années. Spécialiste des questions de mobilité et auteur de *Politique des transports: l'heure des métropoles*¹, l'auteur explique que la circulation s'effectue majoritairement sur un axe est-ouest tandis que la Confédération s'enlise dans les surcoûts des transversales alpines, laissant des miettes au trafic est-ouest du Plateau suisse. Le trafic autoroutier Genève-Lausanne a été multiplié

par quinze entre 1955 et 2009, sans que l'autoroute, achevée en 1964, n'ait été modernisée. En outre, une augmentation du trafic ferroviaire voyageurs de 120% est prévue entre 2008 et 2030. Cela ne va pas sans créer des goulots d'étranglement le long de l'arc lémanique tant sur la route que sur le rail.

Tandis que le projet «ZEB» (deuxième étape de Rail 2000) prévoit 3 milliards pour le parcours Zurich-Olten, seuls 680 millions sont accordés à la Suisse romande (Valais y compris), ne permettant pas la réalisation de la troisième voie CFF Lausanne-Genève. C'est pourquoi M. Eperon préconise pour la région lémanique l'obtention de la reconnaissance du statut de deuxième pôle économique et démographique de Suisse. Plus qu'un enchevêtrement de deux agglomérations, on peut parler de «métropole lémanique» pour plusieurs

raisons. L'arc Lausanne – Genève compte plus d'un million d'habitants, joue un rôle international et est desservi par un aéroport international. L'adoption de l'appellation métropole permettra-t-elle d'être mieux entendu et servi à Berne?

En complément aux propos de M. Eperon, les aspects techniques de la mobilité ne doivent pas faire oublier l'aspect politique de la problématique. Comme la métropole Lausanne-Genève recouvre deux communautés politiques distinctes, sa gestion en serait plus complexe. On ne saurait faire abstraction de la communauté politique naturelle qu'est le Canton. Il revient aux autorités cantonales de favoriser les initiatives qui assurent un développement équilibré de l'ensemble du territoire vaudois. Sans que ceci fasse oublier le Chablais ou la Broye, il semble que le Nord vaudois dispose d'atouts forts pour mériter un

appui à son développement: il dispose d'une excellente plateforme de mobilité située au carrefour des autoroutes A1 et A5, il est desservi par les lignes ferroviaires CFF et TGV, il bénéficie d'une offre raisonnablement abordable en terrains industriels et loyers modérés et abrite une Haute Ecole Spécialisée.

Pour conclure, il est nécessaire de rappeler que la politique de mobilité subventionnée ne marche pas. M. Eperon soutient ainsi l'entrée en matière sur une augmentation de la taxe carburant dès 2015 pour financer la route. Le rail serait financé par l'affectation des deux tiers de la taxe poids-lourds ainsi que par une redevance ferroviaire payée par les usagers du rail.

ADRIEN DELAFONTAINE

¹ Centre Patronal, Paudex, 2010.

Brèves remarques sur une décision de justice

Le 19 avril 2010, deux ans après la publication d'un article dans *La Nation* du 11 avril 2008 (premier d'une série de quatre intitulée «Le lynchage médiatique des Serbes»), ses deux auteurs avaient été dénoncés par deux associations (TRIAL et SPM) pour discrimination raciale (article 261 bis du Code pénal) auprès des autorités judiciaires vaudoises.

L'alinéa 4 de cette disposition, on le rappelle, sanctionne notamment le fait de nier ou de minimiser grossièrement un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité dans le but de porter atteinte à la dignité humaine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion.

La Nation avait réagi le jour même de la dénonciation par un communiqué dont la presse avait restitué l'essentiel. Nos lecteurs en ont eu connaissance dans *La Nation* du 23 avril 2010.

Il y a un mois, soit presque une année après la dénonciation, le procureur général adjoint du Canton de

Vaud a ordonné le classement de l'affaire. En d'autres termes, l'autorité saisie a rendu une décision de non-lieu, tout en mettant les frais de justice (par deux fois 562 francs et 50 centimes) à la charge des rédacteurs, considérant que leurs articles avaient donné lieu à l'action pénale et qu'il leur revenait dès lors d'en assumer les frais. Mis à part le cas du prévenu qui fait de l'obstruction, ce qui n'a pas été le cas en l'occurrence, la possibilité de mettre les frais de justice à la charge d'une personne non condamnée est contestable dans son principe même.

Le 261 bis est sans doute un des articles du Code pénal les plus chargés émotionnellement. Une dénonciation en vertu du 261 bis suscite immédiatement des amalgames et des rapprochements avec les pires forfaits du passé. La presse commente la dénonciation en long et en large, les lettres de lecteurs indignés suivent, internet diffuse tous azimuts. La réputation des personnes dénoncées en souffre quoi qu'il

advienne. Une lourde pression s'exerce sur le juge.

Le non-lieu rendu par la justice vaudoise est d'autant plus précieux. L'ordonnance de classement a reconnu que les deux rédacteurs n'avaient pas «abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion». C'était évident, mais nous sommes heureux de voir la justice vaudoise se rallier à cette évidence.

Les attendus se fondent sur des décisions du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les tribunaux se voient donc désormais investis d'une compétence exorbitante en matière d'histoire: s'ils décident que telle opération militaire ou paramilitaire constitue un crime contre l'humanité, ils la mettent définitivement hors discussion historique. Cela pose un problème de principe aux journalistes et aux historiens. Que reste-t-il de leur crédibilité professionnelle s'ils ne

jouissent plus d'une liberté réelle de recherche et de critique?

Quoi qu'il en soit, la décision de la justice vaudoise contribue à une jurisprudence restrictive sur deux points importants: premièrement, la demande des associations dénonciatrices d'être considérées comme parties civiles a été rejetée; elles n'ont donc pas eu la possibilité de recourir. Il est bon qu'une loi aussi explosive que l'article 261 bis du Code pénal ne puisse pas être trop facilement instrumentalisée par des groupes de pression.

Secondement, l'ordonnance de classement confirme la jurisprudence du Tribunal fédéral, strictement conforme à la lettre de la loi, selon laquelle une intention de discrimination raciale – absente en l'occurrence – est nécessaire pour que soit réalisée l'infraction visée à l'article 261 bis alinéa 4 du Code pénal. La pratique tend ainsi à réduire, dans la mesure où c'est possible, le caractère idéologique du 261 bis.

LA RÉDACTION

Revue de presse

Bizarre!

Selon les Pères de la démocratie électorale moderne, les élus du peuple ne pourraient être qu'une élite de personnes irréprochables, vénérées par toute la population. Or, il n'en est rien, si l'on en croit ces lignes de M. Vincent Maendly («L'encombrante casserole judiciaire d'un candidat UDC», 24 heures du 1^{er} avril). La conclusion de l'article démontre qu'on n'a pas affaire à un cas isolé:

[...] «Aucun parti n'est à l'abri de ce genre de mauvaises surprises. C'est le cauchemar» souligne la présidente du PS vaudois, Césia Amarelle. Des politiciens de tous bords ont marqué les esprits ces dernières années par leur comportement pénalement ou moralement répréhensible. Un municipal socialiste condamné pour «acceptation illégitime d'un avantage» à Montreux, un faux notaire radical puni par la justice à Aigle, un élu UDC qui organise des partouzes à Yverdon. «Ces affaires ne nuisent pas qu'au parti concerné, mais à toute la classe politique, relève Césia Amarelle. Or elle est déjà suffisamment mal vue de l'opinion publique.»

Constatations: 1. Nos politiciens élus ne valent pas mieux que le personnel d'autres régimes politiques. 2. Le peuple souverain méprise ceux qu'il a

démocratiquement élus! Et pourtant on proclame sans cesse le dogme: la démocratie électorale est le seul régime acceptable pour toute l'humanité. Bizarre!

E. J.

Tunis – Lampedusa – Chiasso

Paraissant un numéro sur deux, la chronique de Marc Bonnant est bien la nouveauté la plus intéressante du nouveau *Matin Dimanche*. Celle du 27 mars, intitulée «Zéphyr xénophobe», en atteste:

Le Barbare est l'avenir de l'homme. De l'homme occidental. Demain, nous serons tous des étrangers. Etrangers à nous-mêmes, à ce qui nous a constitués, notre histoire, nos racines. [...]

Le monde arabo-musulman connaît des spasmes violents. A la proximité de nos côtes et aux abords de nos frontières oubliées déferleront les masses qu'il régurgite. Elles battront le pavillon de la misère. Leur force est leur nombre et la xénophilie [...], une pathologie très contemporaine née de la haine que l'homme blanc se porte.

Notre culpabilité nous rend accablants. Notre lâcheté corollaire, vulnérables. A vrai dire mortels.

[...] En 1973, Jean Raspail a écrit le «Camp des Saints». L'Apocalypse inspirait sa prophétie. [...] Hier, le

«Camp des Saints» était une fiction, aujourd'hui un livre d'histoire contemporaine. Demain notre «de profundis».

[...] Cette métaphore littéraire devrait être méditée par nos classes dirigeantes. Si elles savaient lire, le «Camp des Saints» serait leur livre de chevet. Le futur a déjà commencé.

[...] On se souvient du procès d'Emile Zola. Le président Delegorgue opposait à Me Labori une formule liturgique qui restera dans l'histoire: «La question ne sera pas posée». Les mauvaises manières ont quitté le prétoire pour se répandre en d'autres champs de pouvoir. La censure se déplace.

Ne pas vouloir poser une question, ce n'est pas craindre la réponse, c'est la connaître. Et ne pas vouloir en tenir compte.

En Suisse, le peuple est manifestement plus à droite que son oligarchie dicéphale, politique et médiatique. Un tel écart n'est pas rare qui discrédite la démocratie représentative. Nos élites méprisent, ingrates, le peuple qui les a excrétées. Leur devoir est de le représenter. Impunément, elles l'ignorent et le trahissent.

Que répondrait le peuple suisse à une question référendaire simple: «Voulez-vous que s'accroisse encore la présence étrangère sur le sol de vos

pères?» Question qui renvoie à la conscience d'une identité et à la volonté d'en protéger l'intégrité. [...]

La réponse du peuple est certaine. La question ne sera donc pas posée.

Comme au procès d'Emile Zola. L'avocat genevois met le doigt où ça fait mal.

Ph. R.

Roulez maintenant!

Certains s'en vantent: «Je roule au gaz naturel.»

La mobilité douce est aussi à la mode. La Confédération en assure la promotion et M. Marthaler s'en fait le champion. Pour notre santé, il faut marcher, pédaler et faire du patin; le cheval, c'est plus compliqué.

Mais Lausanne est une ville en pente. Celui qui habite sous-gare et travaille au CHUV a intérêt à bénéficier d'une douche en arrivant. Voilà pourquoi les vélos électriques prolifèrent. Le cycliste occasionnel ou sportif qui observe un électrocycliste gravir allègrement la montée de Béthusy, le torse droit et le sourire aux lèvres, comprend que le monde a changé.

Soucieux d'écologie, le cycliste à moteur peut lui aussi se vanter: «Je roule au nucléaire.»

J.-M. H.

Un vrai choix pour l'école vaudoise : deuxième soirée

La deuxième séance du séminaire sur les problèmes de l'école vaudoise s'est tenue le 23 mars devant un auditoire nombreux et attentif. Deux exposés commençaient la soirée, celui de Mme Sophie Paschoud, qui démontrait cette thèse: «Il y a une vie après l'école», et celui de M. Jacques Perrin, intitulé: «Différences, inégalités, injustices». Une discussion intéressante a suivi ces exposés: la séance fut à tous égards réussie, passionnante.

Juriste et rédactrice au Centre Patronal, Mme Sophie Paschoud est l'auteur d'un récent numéro d'Etudes et Enquêtes (Centre Patronal, 2010) qui s'intitule *Réformer n'est pas jouer – Une contribution au débat scolaire vaudois*. On y trouve en annexe les résultats de l'enquête réalisée par M.I.S Trend: «Opinion des entreprises formatrices sur les connaissances scolaires des apprentis», d'où étaient tirés les divers graphiques et chiffres projetés et commentés durant l'exposé.

La majorité des élèves qui sortent de l'école obligatoire se dirige vers la voie de l'apprentissage. Pour affronter les exigences d'un métier et s'y former, un minimum de savoirs et de savoir-faire est nécessaire: il est donc logique et normal que le monde professionnel s'intéresse à la formation scolaire des jeunes qu'il doit ensuite préparer aux divers métiers. L'enquête commandée par le Centre Patronal auprès des maîtres d'apprentissage réunit les avis provenant de cinq cent six entreprises, de tous les secteurs économiques, dont les deux tiers forment des apprentis depuis plus de dix ans (un tiers depuis plus de vingt ans). 74% des entreprises engagent des élèves issus de la VSO (voie secondaire à options). A la question: «Sur quels éléments vous basez-vous principalement pour engager un apprenti?», seuls 2% des entreprises répondent en premier choix: la filière scolaire. Le plus important reste le stage que l'apprenti fait dans le futur métier. Les observations que chacun peut faire durant ces stages sont un élément primordial pour la signature d'un contrat d'apprentissage. La moitié des entreprises soumet systématiquement les futurs apprentis à des tests d'aptitude; ce critère est donc aussi important.

La formation scolaire doit être solide pour la réussite d'un apprentissage, et les métiers sont devenus plus exigeants. Or la majorité des maîtres d'apprentissage jugent insuffisantes les connaissances de leurs jeunes, en particulier en orthographe (pour 65% des entreprises), en grammaire et conjugaison (pour 54%), dans les calculs de pourcentages (52%) et des règles de trois (49%), dans les changements d'unité (47%) et dans les opérations de base et le calcul oral (46%). Depuis dix ans qu'a été introduite la réforme EVM (Ecole vaudoise en mutation), le niveau s'est maintenu ou a baissé, dans la très grosse majorité des réponses. La moitié des maîtres d'apprentissage juge insuffisants la motivation et le comportement (maturité, ponctualité, sérieux...). On constate que de gros efforts doivent être réalisés dans ces trois domaines, dans l'éducation familiale comme dans les connaissances scolaires. Malgré ces constats, les entreprises se déclarent prêtes à continuer à former des apprentis, heureusement, et même 12% ont l'intention d'en engager plus que jusqu'à maintenant.

Mme Paschoud aborde ensuite le thème des trois filières actuelles, que le projet de loi de Mme Lyon menace de réduire à deux. Si l'on supprime la VSO, ses élèves se retrouveront en VSG (voie secondaire générale); mais une partie d'entre eux ne trouveront toujours pas de place d'apprentissage après l'école, et il

faudra alors – selon le raisonnement officiel – supprimer aussi la VSG. Cette fuite en avant poussera ensuite à prolonger la durée de l'école obligatoire jusqu'à 18 ans, voire à généraliser les filières de formation professionnelle en école!

Toutes les réformes scolaires cultivent le préjugé que l'apprentissage est une mauvaise solution, un pis-aller. Les milieux patronaux soutiennent l'initiative Ecole 2010 pour la simple raison qu'enfin la filière spécifique menant à l'apprentissage serait revalorisée, plutôt que d'être un pâle reflet de la filière pré-gymnasiale et de la filière générale. Cette initiative affirme le maintien de l'apprentissage, avec une préparation précise et solide des futurs apprentis.

* * *

Le second exposé de la soirée est présenté par M. Jacques Perrin, maître au collège d'Aubonne (division pré-gymnasiale). L'orateur aborde son sujet par une «autobiographie familiale»: issu de parents et de grands-parents jardiniers, bouchers et vignerons qui avaient tous suivi l'école primaire sans plus, Jacques Perrin est le premier de sa famille à avoir fait des études. Au Collège de Morges, raconte-t-il, un camarade de bonne famille manifestait une sensibilité et une culture, une finesse et une aisance verbale qu'il n'avait pas lui-même, mais cette différence augmentait sa passion pour l'étude. Au programme scolaire figuraient notamment *Adolphe* de Benjamin Constant, une nouvelle de Kleist, l'ensemble des verbes grecs, apprentissage récompensé par la lecture des tragédies de Sophocle en traduction. Impensable aujourd'hui en VSB (voie secondaire de baccalauréat), dit le professeur qui connaît ses élèves. S'il a pris «l'ascenseur social», au prix d'un déracinement, il gagne, avoue-t-il, beaucoup moins que son frère, qui a repris l'affaire paternelle sans passer par le gymnase. Hiérarchies et différences...

Parlant de son métier, l'orateur introduit une double typologie: le «névrosé» semble accablé par les devoirs qu'il doit rendre, car il a beaucoup reçu; il doit payer sa dette à la société et n'en fait jamais assez... Au contraire le «pervers», qui est apparu il y a une génération, exige tout de la société: il a des droits et en redemande; plus il reçoit, plus il exige. D'enfant tyran, il devient l'élève qui accuse ses maîtres et le système s'il ne réussit pas, parfois avec l'appui de ses parents; il a le droit au doctorat, sans références à ses aptitudes...

La structure en trois filières est issue de cette «névrose». L'école devait préparer des enfants à assumer des responsabilités dans tous les domaines professionnels. On obéissait aux conseils des pédagogues, qui connaissaient et aimaient leurs élèves. Ceux-ci étaient bien différenciés dans des classes homogènes: latines, scientifiques, modernes, commerciales, techniques, primaires, etc., selon leurs aptitudes différentes. Les raisons de cette orientation étaient avant tout positives, en fonction du potentiel de chaque élève. Chaque classe homogène avait son ordre d'exigences, et la pédagogie y était plus facile que dans des classes mélangées. Les corps professoraux, les programmes, les bâtiments étaient séparés.

Ce système a donné de bons artisans, qui ont passé souvent avec succès une maîtrise fédérale. Leurs capacités étaient reconnues. Car «on préfère boire un verre avec un bon boucher fier de sa profession et fournissant de la bonne viande à juste prix que de partager un thé vert avec un psychologue raté et plaintif...»

Le rôle du maître est de chercher le bon côté de chacun de ses élèves, et de

l'orienter en fonction de ses possibilités dans une voie où il se sentira bien. L'intellectuel s'ennuie dans une classe hétérogène où le maître doit sans cesse répéter les exercices; celui qui a besoin de nombreuses répétitions est vite dépassé lorsque la théorie avance et que les applications sont plus rares.

Les réformes scolaires, au contraire du bon sens et fortes de leur idéologie, ont rapproché les voies. Pour Jacques Perrin, la voie unique existe, c'est la VSB, qui mène aux études longues. La VSG en est une imitation décolorée, et la VSO un décalque encore plus pâle. D'où une hiérarchisation des voies, qui fait croire aux exclus de la VSB qu'ils ne sont bons à rien: ils sont dans ces voies car ils ont été jugés trop mauvais pour la VSB. Cette orientation négative a perverti le système des filières. Le rapporteur ajoute ici que le même procédé a été appliqué au gymnase: une maturité unique avec une coloration personnelle (option spécifique), et des classes mélangées. Mais les concepteurs de la réforme de la maturité fédérale doivent se retourner dans leur tombe: actuellement, les directeurs, pour des questions d'horaires, forment de nouveau des classes homogènes, avec les élèves qui choisissent «biologie-chimie» notamment; et ils ont raison de le faire.

On en arrive donc à une massification de l'enseignement, consistant à placer le plus d'élèves possible dans la voie intellectuelle, alors qu'ils n'ont pas les aptitudes nécessaires pour y réussir. Le métier d'enseignant se modifie dans le sens d'une complexité toujours plus grande. Doit-il respecter sa mission et ses exigences, et faire échouer ses élèves? On constate une grande souplesse de la part des élèves... et des maîtres pour que les niveaux moyens soient respectés, une faculté d'adaptation qui parfois cache la réalité. La pédagogie différenciée vise en

fait à l'uniformité: tous les élèves doivent maîtriser des savoirs, selon le rythme de chacun. Mais on voit bien que l'excellence dans un domaine ne peut être atteinte par tous. De toute façon, l'écart se creuse.

Deux forces utopiques planent sur l'école: l'égalitarisme et l'utilitarisme. Ce dernier met sa confiance dans les diplômes, indépendamment des contenus et des qualités humaines; la course aux titres provoque la compétition, et peu importe la tricherie. L'adaptation, la flexibilité, la créativité sont recherchées pour elles-mêmes.

On voit dans le PER (Plan d'études romand) tous ces travers mentionnés noir sur blanc. Mais la réalité du terrain résiste: les maîtres n'obéissent pas aveuglément aux modèles imposés. Même *Maîtrise du français* a fini par succomber. L'obstination douce surmonte les obstacles. Les trois filières peuvent, avec l'initiative Ecole 2010, retrouver leur spécificité, endiguer la compétition, revaloriser les contenus, mieux préparer les élèves pour leur futur métier.

YVES GERHARD

Sculpture sur bois

Jusqu'au 1^{er} mai, le Musée du Vieux Pays-d'Enhaut à Château-d'Oex nous invite à découvrir un sculpteur sur bois valdôtain, Giovanni Thoux. Une série de trente bas-reliefs de bois teinté intitulée *De la Bible à l'An 2000* «offre un survol de deux mille ans d'histoire, au seuil du mystère de l'homme et de Dieu, loin du bruit et de la vie quotidienne». [Exposition *Giovanni Thoux, l'émotion par le bois*. Ouvert tous les jours sauf le lundi de 14h00 à 17h00]

F. M.

Le Coin du Ronchon

Lexique de la guerre en Libye

On a déjà parlé ici de la guerre en Libye et de ses multiples implications pour le monde occidental. Il convient d'y revenir brièvement afin d'examiner les nouveautés lexicographiques qu'elle apporte à notre langue.

Désormais, on désigne comme «civils» des opposants à Kadhafi, habillés parfois en treillis militaire, armés de mitrailleuses Kalachnikov (voire d'avions de combat jusqu'au moment où ils ont eux-mêmes abattu par erreur le dernier qui leur restait) et qui se promènent dans le désert à bord de pick-up en tirant en l'air de joie lorsque passent des avions de la «coalition».

De même, on appelle «soldats» les partisans de Kadhafi, habillés parfois en treillis militaire, armés de mitrailleuses Kalachnikov (voire d'avions de combat dont la «coalition» nous annonce chaque jour qu'elle vient de détruire le tout dernier) et qui se promènent dans le désert à bord de pick-up en tirant en l'air peut-être, ou plus probablement en courant se mettre à l'abri, lorsque passent des avions de la «coalition».

Dans le même ordre d'idées, on utilise le mot «peuple» lorsque l'on parle des tribus de l'Est du pays, tandis que l'expression «partisans du régime» est employée lorsqu'il s'agit des tribus de l'Ouest. (Seul le manque de place nous empêche d'ouvrir ici un chapitre complémentaire sur la Côte d'Ivoire, pays où nous qualifions désormais de «président légitime» le représentant d'une

moitié du pays, qui attaque la capitale avec ses troupes de pillards, et de «président illégitime» celui de l'autre moitié du pays, qui résiste à l'intérieur de la capitale avec ses troupes de pillards.)

On comprend par là que la distinction entre «amis» et «ennemis» n'est pas toujours facile pour les soldats de la «coalition» (terme désignant un assemblage de pays qui font la guerre ensemble mais sont en total désaccord sur ce qu'il faut entendre par «protection des populations civiles»). Les Suédois, eux, n'auront pas ce problème: ayant décidé – comme la Suisse – de redéfinir la notion de «neutralité» pour y inclure la possibilité de participer aux guerres menées par des pays puissants contre des pays faibles, ils annoncent maintenant l'envoi sur le théâtre des opérations de huit avions de combat... qui n'effectueront toutefois aucune «frappe au sol». Comme l'aviation libyenne ne vole plus et qu'il n'y a donc strictement rien d'autre à faire que des frappes au sol, les pilotes suédois pourront concilier leur mission avec l'acception traditionnelle de la «neutralité»: ils ne feront rien.

La conclusion que l'on doit tirer de ce qui précède est qu'il est urgent de voter en faveur de l'initiative «Ecole 2010», afin que les élèves qui deviendront demain journalistes, militaires ou politiciens remettent enfin leur nez dans un livre de vocabulaire.

LE RONCHON